

Matière : domaine et
patrimoine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière : actes
de gestion du
domaine public

Séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2011
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :
DENOMINATION
DE VOIES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

Présents : BESSET Jacqueline, GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-
Claude, GUILHEM Evelyne, BERNARDINI Claude, CHABBAL Bernard, GRIMAUD
Gérard BATIGNE Brigitte, TIRAND Jean, TAURINES André, ZAMAÏ Giovanni,
DURAND Claudie, GARRIGUES Michel, RUIZ Martine, CHABERT Sabine, FERREIRA
Victor, ALBAREL Frédéric, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, ANTOINE Lucie,
WRIGHT Hilary, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean Jacques, MONDRAGON Gérard,
AGUT Isabelle, OURLIAC Joël.

RENDU EXECUTOIRE

Formant la majorité des Membres en exercices.

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU :
28.06.2011

Procurations :

Mme CATHALA Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne
M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme VERDIN Sylvie donne procuration à Mme BESSET Jacqueline
Melle EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie

AFFICHAGE EN DATE du :
28.06.2011

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE DU :
06.07.2011

Absente excusée : Mme HERRAÏZ Nadine

Secrétaire : Mme RUIZ Martine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rendre hommage à trois
personnalités qui ont compté tout particulièrement pour notre Lauragais et notre
commune.

Il s'agit de MM. Gérard ROUVIERE, ancien président de la communauté de
communes de Castelnaudary et du bassin Lauragais, 1^{er} adjoint au Maire,
Georges FRECHE, ancien président de la Région Languedoc Roussillon et
Robert CAPDEVILLE, premier président audois de la région Languedoc
Roussillon et ancien Député de la 3^e circonscription de l'Aude.

Pour ce faire et afin de rendre hommage à leur action pionnière en faveur du
développement de notre Lauragais, M. le MAIRE propose de donner une
dénomination officielle aux voies, de la zone d'intérêt régional « Nicolas
APPERT ».

Ainsi, suite à l'avis de la commission communale d'urbanisme en date du 1^{er}
Juillet 2011, il est soumis au Conseil la proposition de dénomination suivante :

- Avenue Gérard ROUVIERE pour la voie reliant le chemin du Quinquiris, et le premier bâtiment de la zone logistique au Sud, desservant l'accueil et les commerces de services de la "zone d'entrée".
- Avenue Georges FRECHE pour la voie desservant la Zone Nord dite Zone Agroalimentaire jusqu'à la route de Villasavary.
- Avenue Robert CAPDEVILLE pour la voie desservant la Zone Sud dite Zone Logistique jusqu'à la route de Villasavary.
- Entrée Gérard ROUVIERE pour l'entrée Sud de la Zone Nicolas Appert à partir du rond-point de l'autoroute.
- Entrée Georges FRECHE pour l'entrée Nord de la Zone Nicolas Appert à partir du rond-point de l'autoroute.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE que les voies de la commune ci-après désignées figurant sur le plan annexé à la présente délibération recevront la dénomination officielle suivante :


- Avenue Gérard ROUVIERE pour la voie reliant le chemin du Quinquiris, et le premier bâtiment de la zone logistique au Sud, desservant l'accueil et les commerces de services de la "zone d'entrée".
- Avenue Georges FRECHE pour la voie desservant la Zone Nord dite Zone Agroalimentaire jusqu'à la route de Villasavary
- Avenue Robert CAPDEVILLE pour la voie desservant la Zone Sud dite Zone Logistique jusqu'à la route de Villasavary.
- Entrée Gérard ROUVIERE pour l'entrée Sud de la Zone Nicolas Appert à partir du rond-point de l'autoroute.
- Entrée Georges FRECHE pour l'entrée Nord de la Zone Nicolas Appert à partir du rond-point de l'autoroute.

PRECISE que les habitants de la voie, les services fiscaux (cadastre), la Poste, les services de secours et les concessionnaires (EDF, GDF, Lyonnaise des Eaux, France Telecom) seront informés.

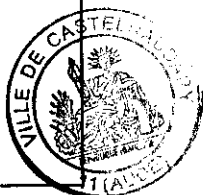
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
 Pour extrait conforme au registre.
 La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le : **11 JUIL. 2011**
 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **06 JUIL. 2011**
 Par publication le : **06 JUIL. 2011**
 Par délégation,
 Le Directeur Général des Services




Hervé ANTOINE



CASTELNAUDARY, le 04 juillet 2011

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 06.07.2011
 N° 011-211100763-20110704-2011-247-DE

Dénomination de voie — Zone Nicolas APPERT

